

**Working Session 14** Varsovie, le 1er Octobre 2014

C'est en tant que représentante de l'association 'Eleutheros Pour le droit d'être chrétien' que je prends la parole.

Selon les rites halal et casher, l'abattage d'une bête se caractérise par des rituels spécifiques et une taxe religieuse prélevée pour chaque kilo de viande à l'abattoir; cette taxe se répercute-elle même sur le prix aux consommateurs. Quoiqu'on pense par ailleurs du mode d'abattage, nous ne sommes pas opposés à ces pratiques tant qu'elles respectent également nos propres convictions. Or faute de traçabilité et d'information, les personnes qui n'adhèrent ni à ces rites, ni aux croyances qui les justifient, se voient imposer à leur insu de tels aliments et de telles taxes.

En tant que représentante d'Eleutheros-Pour le droit d'être chrétien -, je viens vous dire combien notre liberté de conscience est ainsi bafouée car, faute de cette traçabilité, nous en venons à devoir cautionner contre notre gré des croyances qui ne sont pas les nôtres et à verser des taxes qui viennent financer des intérêts qui nous sont étrangers.

Nous demandons donc, en tant que chrétiens, que soient respectées nos libertés fondamentales de pensées, de conscience et de religion et que les gouvernements tant français que pays participants exigent la traçabilité des aliments consommés et l'information obligatoire des consommateurs : d'une part sur les modes d'abattage pratiqués en ce qui concerne les viandes, d'autre part sur tous les produits faisant l'objet dans leurs préparations d'un processus incluant un rituel comme celui du halal ou du casher. Nous réclamons donc :

**Recommandations OSCE :**

- **Le respect et la prise en compte de nos convictions chrétiennes**
- **Que ces convictions prennent le pas sur toutes motivations commerciales d'entreprises qui, pour des raisons économiques et financières, s'alignent sur les intérêts de communautés religieuses qui ne sont pas les nôtres.<sup>1</sup>**
- **Que les pays participants notamment la France rendent obligatoire l'étiquetage des produits issus des abattages rituels et /ou de tout autre ingrédient ou préparation incluant un rituel halal ou casher.**

Je vous remercie, Anne-Claude Ranson

---

<sup>1</sup> Pour satisfaire leurs commandes de viandes rituelles et non rituelles, il est fréquent que certains abatteurs abattent la totalité d'un lot d'animaux en mode rituel pour n'en écoulent qu'une partie dans les circuits de distribution religieux, le reste étant orienté vers des circuits conventionnels. Dans un rapport de la direction générale de l'alimentation du ministère, publié par *Bulletin de l'Académie vétérinaire* de France en 2008, il apparaissait que sur le territoire national 32 % des animaux étaient mis à mort selon un procédé rituel. Les exportations résiduelles n'expliquent pas seules l'écart de ce chiffre avec une demande religieuse estimée à 7 % de la population française. <http://www.lemonde.fr/idees/article/2012/02/28/sous-la-question-de-la-via>